Infos'SI.EN

SI.EN UNSA ÉDUCATION
23, RUE LALANDE • 75014 PARIS
TÉL. : 01 43 22 68 19
FAX : 01 43 22 88 92
sien@sien-unsa-education.org
www.sien-unsa-education.org

N° 1 – 28 mai 2014

De nombreux collègues demandent une information plus régulière et plus fréquente de leur syndicat. Ce souhait traduit bien une volonté de renforcer la vie syndicale et s'inscrit parfaitement dans la feuille de route confiée au Bureau national par le Congrès de Paris, en septembre 2013. Nous sommes donc heureux de vous transmettre cette première lettre d'information. Envoyée aux responsables académiques et départementaux qui se chargeront de la relayer vers l'ensemble des adhérents, elle évoluera, dans sa forme comme dans son contenu, en fonction des observations des syndiqués.

Rythmes scolaires

Le SI.EN UNSA a publié hier un communiqué de presse afin de dénoncer à la fois l'amplification incohérente de la charge de travail des inspecteurs pour mettre en place les rythmes scolaires et le peu de cas fait de ce travail dans le cadre du décret annexe visant à « assouplir » la mise en œuvre des rythmes.

Nous avons souligné les potentielles régressions induites par le nouveau décret. Nous avons aussi insisté sur la désorganisation qui risque de se développer du fait des atermoiements réitérés au niveau du ministère.

N'hésitez pas à faire remonter des exemples et/ou des réactions de collègues syndiqués pour que nous puissions en faire état dans notre site.

Mouvement des inspecteurs… suite !

La plupart des appels à candidature pour les postes à profil ont été publiés dans la BIEP. Le SI.EN UNSA vient d'intervenir auprès de la DGRH pour que les appels d'offre manquants soient affichés au plus vite.

Rappel : la note de service relative au mouvement précise que : « La révision d'affectation sur un meilleur vœu inscrit dans le dossier de mutation ne pourra intervenir que sur demande expresse de l'intéressé(e) formulée par écrit et transmise sous couvert de l'autorité hiérarchique. Les courriers reçus dans les quinze jours précédant les CAPN ne seront pas pris en compte ». Eu égard au délai habituel de transmission des courriers par la voie hiérarchique, nous conseillons aux collègues concernés de doubler cet envoi d'un courriel adressé aux services de l'encadrement de la DGRH. Pour mémoire, premier degré christelle.aubagna@education.gouv.fr , second degré brigitte.boucheron@education.gouv.fr . En application de la note de service, la date limite pour la remontée de ces demandes est fixée au jeudi 12 juin.

L'ensemble des situations sera étudié lors de la CAPN du 26 juin dont les résultats seront affichés sur notre site. C'est au cours de cette même CAPN que seront traitées les premières affectations des stagiaires recrutés dans le cadre du concours 2014. Les collègues recrutés par liste d'aptitude ou détachés dans le corps des IEN seront contactés ultérieurement par les services de la DGRH qui leur proposeront les postes restant vacants à l'issue de la CAPN du 26 juin.

Nous engageons tous les collègues syndiqués qui souhaitent voir leur situation défendue par le SI.EN UNSA à nous fournir tous les éléments à même d'étayer leur demande. Plus nous disposons d'informations, mieux nous pouvons intervenir. Le syndicat fonctionne sur le registre de la confiance ; il est donc inutile de nous transmettre des justificatifs attestant de la véracité des éléments avancés, en revanche ceux-ci doivent impérativement être fournis à la DGRH…

Vie fédérale

Les instances nationales du SNPTES ayant choisi de se désaffilier de l'UNSA Education, notre organisation a acté cette décision et a immédiatement accepté l'adhésion du syndicat des personnels ITRF, ITA, des Bibliothèques et Ouvriers : l'UNSA ITRF-Bi-O. Ce nouveau syndicat de l'UNSA Education permettra aux nombreux syndiqués du SNPTES qui le souhaitent de rester dans notre fédération.

Si le SI.EN UNSA regrette la décision de l'équipe dirigeante du SNPTES, il souhaite la bienvenue au nouveau syndicat et se réjouit que soient ainsi maintenues la richesse et la variété des métiers qui caractérisent notre fédération.

Baromètre des métiers

Pour la seconde année, notre fédération a mis en place une enquête intitulée « Baromètre des métiers ». Ce baromètre annuel permet à l'UNSA Éducation de mieux comprendre les personnels qu'elle représente, de mieux les connaître et donc de mieux les représenter.

Quelques minutes suffisent pour donner votre avis sur votre métier à l'occasion de la deuxième édition de notre Baromètre UNSA.

Le SI.EN UNSA engage ses adhérents à répondre nombreux à cette enquête accessible en ligne jusqu'au 5 juin pour que notre fédération prenne bien la mesure des attentes des inspecteurs.

http://barometre-metiers.unsa-education.com